

Périmètre de l'Association syndicale autorisée

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° *IC/2019/158* , en date du *11 septembre 2019* :

7 cartes délimitant le périmètre de l'ASA de TRÉLOU-SUR-MARNE

Matrice cadastrale des parcelles incluses dans le périmètre de l'ASA de TRÉLOU-SUR-MARNE

Statuts de l'association syndicale autorisée

À Laon, le 11 SEP. 2019
Le préfet,




Nicolas BASSELIER